

LA FONDATION DU PATRIMOINE

> STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

> ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs.

Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Membres fondateurs

AXA - Bellon S.A (Sodexo-Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment.

PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, la Maison Léon Blum sera restaurée.
Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :
www.fondation-patrimoine.org/15428

Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de...		
1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de...		
- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de...		
400 €	34 €	125 €

CONTACTS

Mairie de JOUY-EN-JOSAS
BP 33 - 78354 Jouy-en-Josas cedex
Tél : 01 39 20 11 16
Fax : 01 39 56 17 98
Mail : n.boyer@jouy-en-josas.fr

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE
8, passage du Moulinet
75013 Paris
Tél : 01 40 79 93 50
Fax : 01 53 62 27 08
Mail : idf@fondation-patrimoine.org

MERCI DE VOTRE SOUTIEN

Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site internet sécurisé.

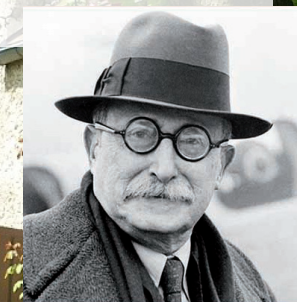


Souscription publique

Réhabilitation
de la Maison Léon Blum
à Jouy-en-Josas

FAITES
UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/15428



La Fondation du patrimoine Île-de-France
soutient la ville de Jouy-en-Josas pour
collecter vos dons en vue
de la restauration de la Maison Léon Blum



LE PROJET :

CONNAÎTRE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE



LÉON BLUM... UNE MAISON, UNE HISTOIRE !

C'est à Jouy-en-Josas que Léon Blum passa les dernières années de sa vie, de 1945 à 1950, en compagnie de sa femme Jeanne, dans leur maison du Clos des Metz.

A sa mort en 1982, celle-ci légua la maison à la ville, avec pour mission d'y entretenir le souvenir de Léon Blum et d'y développer des activités culturelles et musicales en rapport avec sa vie et son oeuvre.

En ce début de XXI^e siècle, la ville de Jouy-en-Josas entend répondre à cette mission et faire revivre la Maison Léon Blum sans la dénaturer, autour de l'histoire de la vie et de l'oeuvre littéraire de son illustre occupant, la rendre plus accessible et l'ouvrir sur la jeunesse et l'avenir.

Cette « ardente obligation » ne saurait se réaliser sans la mobilisation de tous, de quelque horizon politique qu'ils viennent, rassemblés autour de ce grand républicain, homme d'Etat et homme de Lettres, qui a marqué les années charnières du XX^e siècle.

Jacques Bellier, maire de Jouy-en-Josas

**PARTICULIERS, ENTREPRISES,
COMMERÇANTS, ARTISANS...**

**CHACUN PEUT APPORTER SA
PARTICIPATION ET DEVENIR ACTEUR
DE CETTE SAUVEGARDE, TOUT EN
BÉNÉFICIANT D'UNE RÉDUCTION
D'IMPÔT. APORTEZ VOTRE SOUTIEN
POUR SAUVER CE PATRIMOINE**

L'HISTORIQUE DES LIEUX

La Maison est une ancienne ferme du XVIII^e siècle. Elle figure au cadastre napoléonien en 1812. En 1913, elle est la propriété de la princesse Eugénie Murat (1878-1936) qui la transforme en lieu de villégiature, avec l'aide de l'architecte Georges Vaudoyer. Henri et Jeanne Reichenbach (future Madame Blum) en font l'acquisition en 1937, la baptisent « Le Clos des Metz » et lui donnent son aspect actuel. Léon Blum s'y installe avec Jeanne à leur retour de captivité en 1945. Elle devient son dernier lieu de travail et de résidence jusqu'à son décès en 1950. La Maison, cédée à la ville de Jouy-en-Josas en 1982, reçoit en 2012 le label « Maison des Illustres » du Ministère de la Culture et de la Communication.

FAIRE REVIVRE LA MÉMOIRE DE LÉON BLUM EN L'OUVRANT SUR LA JEUNESSE ET L'AVENIR

Cette Maison vient de connaître fin 2013 sa première phase de restauration d'urgence (mise hors d'eau, réfection des enduits sur les façades inscrites Monuments Historiques, isolation de la toiture, remplacement à l'identique des huisseries endommagées).

Cependant, les visiteurs sont encore accueillis dans des conditions d'accessibilité et de sécurité obsolètes. Un Comité Scientifique et Culturel accompagne la Mairie dans son projet.

La deuxième et dernière phase des travaux fait l'objet de la souscription publique et porte sur la restauration intérieure de la Maison dont le bureau de Léon Blum inscrit Monument Historique. Ces travaux devront respecter l'image et l'atmosphère historique de la Maison. La restauration des collections est également intégrée dans cette phase. En parallèle des travaux financés en partie par la souscription, la construction d'une salle d'accueil et d'exposition offrira un accès digne de la Maison pour tous les visiteurs.

L'achèvement de cette deuxième et dernière phase est prévue début 2016.

BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :
Fondation du patrimoine
Délégation régionale d'Île-de-France
8, passage du Moulinet 75 013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
« Fondation du patrimoine – Maison Léon Blum »

Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :
www.fondation-patrimoine.org/15428

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la Maison Léon Blum (78) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la commune de Jouy-en-Josas dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
 l'impôt sur la fortune
 l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible soit* :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50000€ - limite atteinte lorsque le don est de 66666€). Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

* Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.

Pour les entreprises, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

Nom ou Société :

Adresse :

.....

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessus), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la réhabilitation que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Jouy-en-Josas, pour le cas où le projet de réhabilitation n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.